



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 mai 2025  
Français  
Original : arabe

---

### Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social

New York, 14-18 et 21-23 juillet 2025

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées  
sur des données scientifiques et factuelles pour mettre  
en œuvre le Programme de développement durable  
à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement  
durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser  
personne de côté**

### Rapport du Forum arabe pour le développement durable

#### Note du Secrétariat

Par la présente, le Secrétariat transmet au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025 le rapport du Forum arabe pour le développement durable tenu du 14 au 16 avril 2025, intitulé « Rétablir l'espoir, susciter l'ambition ».

---

\* E/HLPF/2025/1.



# **Rapport du Forum arabe pour le développement durable de 2025 intitulé « Rétablir l'espoir, susciter l'ambition »**

**14-16 avril 2025**

## **Table des matières**

|                                                                                             | <i>Page</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Introduction . . . . .                                                                      | 3           |
| I. Principaux messages issus du Forum arabe pour le développement durable en 2025 . . . . . | 4           |
| II. Séances et exposés . . . . .                                                            | 8           |
| A. Séance d'ouverture . . . . .                                                             | 8           |
| B. Séances plénières . . . . .                                                              | 9           |
| C. Séances spéciales . . . . .                                                              | 15          |
| D. Séance de clôture . . . . .                                                              | 19          |
| III. Participation. . . . .                                                                 | 20          |

## Introduction

1. En collaboration avec la Ligue des États arabes et les entités des Nations Unies menant des activités dans la région arabe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé la session de 2025 du Forum arabe pour le développement durable. Le Forum, qui avait pour thème « Rétablir l'espoir, susciter l'ambition », a eu lieu du 14 au 16 avril 2025 à Beyrouth, en présentiel et en ligne, sous la présidence de l'Iraq.
2. Le Forum arabe pour le développement durable est une plateforme régionale de haut niveau chargée d'examiner et de suivre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe. La Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adoptée par la CESAO à sa vingt-neuvième session tenue à Doha du 13 au 15 décembre 2016, a défini le rôle du Forum, réunion annuelle au cours de laquelle les gouvernements des États arabes et les acteurs du développement durable se rencontrent pour analyser les expériences nationales et régionales et examiner les mécanismes de mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national et régional<sup>1</sup>. Les documents issus du Forum sont transmis au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se réunit tous les ans à New York, en juillet.
3. Le Forum arabe pour le développement durable de 2025 a été précédé d'une série de réunions régionales : a) le Forum sur la coopération numérique et le développement sur le thème « Notre vision, notre monde, notre avenir » (tenu en présentiel à Amman du 23 au 26 février 2025) ; b) la réunion consultative sur la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030, axée sur la recherche de solutions environnementales globales fondées sur des données scientifiques afin de renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable (tenue en présentiel au Caire les 25 et 26 février 2025) ; c) la réunion régionale de la société civile sur le développement durable<sup>2</sup> (tenue en présentiel et en ligne à Beyrouth, les 12 et 13 avril 2025).
4. Le programme de travail du Forum prévoyait, en plus des séances d'ouverture et de clôture, trois débats au niveau ministériel visant à aider les pays arabes à préparer la région en vue de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et du deuxième Sommet mondial pour le développement social, ainsi qu'un débat sur la mise en œuvre au niveau régional du Pacte numérique mondial joint au Pacte pour l'avenir. Quatre sessions thématiques sur les objectifs de développement durable à l'examen lors du forum politique de haut niveau de 2025 ont également été organisées, ainsi que 10 séances spéciales consacrées à l'examen détaillé d'une sélection de priorités régionales.
5. Les trois tables rondes suivantes ont aussi été organisées : une première sur les entreprises et les objectifs de développement durable dans la région arabe, axée sur l'accès aux services financiers ; une deuxième sur les examens nationaux volontaires, visant à examiner les moyens de relever les défis qui entravent la capacité des pays touchés par les conflits à examiner et à poursuivre la mise en œuvre du Programme 2030 ; une troisième sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du

<sup>1</sup> Le mandat du Forum découle d'un ensemble de résolutions de la CESAO, notamment : la résolution 327 (XXIX) relative au fonctionnement du Forum arabe pour le développement durable, adoptée à la vingt-neuvième session (Doha, 13-15 décembre 2016) ; la résolution 314 (XXVIII) concernant le Forum arabe pour le développement durable, adoptée à la vingt-huitième session (Tunis, 15-18 septembre 2014) ; la résolution 322 sur une stratégie et un plan d'action pour la mise en œuvre du Programme 2030, adoptée à la deuxième réunion du Comité exécutif de la CESAO (Amman, 14-16 décembre 2015).

<sup>2</sup> Organisée par le Réseau d'ONG arabes pour le développement.

Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (2022-2031) et la voie à suivre dans la région arabe.

6. À l'issue des débats, le Forum a adopté des messages qui seront transmis au forum politique de haut niveau pour le développement durable qui aura lieu à New York du 14 au 23 juillet 2025 et aura pour thème « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté ». Ces messages reflètent les priorités de la région.

## **I. Principaux messages issus du Forum arabe pour le développement durable en 2025**

7. De nombreux messages formulés à l'issue des débats visent à promouvoir le Programme 2030 dans un contexte de crises multiples. On mentionnera notamment les messages suivants :

### **Développement durable et nouvelles questions géopolitiques**

- Compte tenu du déclin de l'efficacité du système international multilatéral et de l'érosion de la confiance dans les entités des Nations Unies, les États arabes doivent ensemble participer activement à la mise en place d'un système international et régional de négociation, d'alliance et de règlement des conflits qui soit plus efficace, plus juste et plus respectueux des droits humains et des droits économiques, politiques, sociaux, culturels et environnementaux des peuples.
- La technologie numérique étant de plus en plus utilisée dans les guerres, comme celle de Gaza, les États arabes doivent s'engager ensemble dans les processus internationaux visant à réguler l'utilisation de la technologie numérique et de l'intelligence artificielle, et lancer des initiatives de maîtrise de l'armement technologique.

### **Technologie et intelligence artificielle**

- Il faut améliorer la capacité des pays arabes à mettre en application le Pacte numérique mondial et assurer la complémentarité des composantes diplomatiques, juridiques et techniques dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi. Il est impératif d'aligner les cadres juridiques sur le rythme rapide du développement technologique pour garantir à tous les segments de la société un accès sûr et fiable aux services et aux informations en ligne. Il est nécessaire d'élaborer des lignes directrices régissant l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle qui tiennent compte à la fois des spécificités locales et des orientations internationales.
- Il convient de renforcer les synergies entre les pays de la région arabe, par exemple en créant des centres de données régionaux et en s'employant plus activement à développer un grand modèle de langage en arabe qui renforcerait l'utilisation d'applications de l'intelligence artificielle générative en langue arabe afin que ces technologies puissent répondre aux priorités et aux réalités de la région et de ses habitants.
- Il convient d'intensifier les efforts pour développer les compétences numériques et les compétences de tous les jours nécessaires dans une économie numérique et de permettre aux individus de suivre le rythme des transformations technologiques. Cela passe notamment par une révision des programmes

d'enseignement dans les universités et les établissements de formation technique afin qu'ils soient mieux adaptés aux exigences de l'économie numérique, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité.

- Les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les acteurs locaux sont encouragés à s'investir dans le renforcement des capacités, à créer des services d'études comportementales et à intégrer cette méthodologie dans la définition et l'exécution des politiques afin que celles-ci soient plus efficaces et plus adaptées aux réalités.

### **Emploi décent**

- Il convient de mettre en œuvre des politiques économiques favorables à l'embauche qui encouragent les interventions tant du côté de l'offre que de la demande, en mettant l'accent sur la transformation structurelle par l'augmentation de la part du travail dans la valeur ajoutée, et sur une approche gouvernementale globale en matière de création d'emplois.
- Les gouvernements, les institutions nationales, le secteur privé, les syndicats et les autres parties prenantes doivent contribuer à assurer un travail décent à tous, notamment aux travailleurs migrants, et à prévenir l'exploitation des travailleurs en leur offrant des salaires équitables, des conditions de travail sûres et une protection sociale, ainsi qu'en valorisant et en développant leurs compétences. Il convient aussi de renforcer la collecte de données dans les pays d'origine et de destination, conformément au Pacte mondial sur les migrations.
- Il faut s'attaquer aux obstacles à la participation économique des femmes et promouvoir des normes sociales positives afin de redistribuer équitablement les travaux de soins non rémunérés entre les femmes et les hommes.

### **Développement social et inclusivité**

- Les pays arabes sont engagés à contribuer activement aux travaux préparatoires du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui sera l'occasion de consolider les priorités arabes, en particulier l'instauration de la paix, de la justice et la fin de l'occupation, à investir dans le potentiel humain de tous les groupes, y compris les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, à préserver la diversité du tissu social et à faire face aux nouveaux défis climatiques et technologiques.
- Il convient d'assurer la viabilité financière des programmes de protection sociale et d'élargir la part budgétaire consacrée aux dépenses sociales en convertissant la dette en investissements en matière de développement qui permettraient de stimuler l'emploi et de lutter contre la pauvreté.
- Il faut sensibiliser à l'importance des outils numériques, tels que les services bancaires mobiles et les plateformes de technologie financière, et promouvoir la culture financière pour élargir l'accès aux services financiers, en particulier pour les groupes mal desservis, dont les femmes, les personnes handicapées et les petites entreprises.
- Les personnes handicapées doivent bénéficier d'un accès aux services financiers. Une législation forte et un changement de culture dans les institutions financières permettraient de répondre aux besoins divers des personnes handicapées, grâce notamment à l'accessibilité des services, à la formation du personnel et à l'autonomisation.

- Il faut aider les petites entreprises à se développer et à surmonter les obstacles importants en matière d'accès aux services financiers en simplifiant les procédures, en proposant d'autres méthodes d'évaluation de la solvabilité et en concevant des produits financiers pour les petites entreprises.
- Il est nécessaire de protéger les enfants et les jeunes en leur créant des espaces sûrs, en améliorant la sécurité routière, en proposant des programmes de santé mentale et en engageant des actions en justice contre les États qui bafouent leurs droits, en particulier en temps de guerre.
- Les questions de genre doivent être prises en compte, de façon volontaire et globale, dans toute action humanitaire et de développement et à tous les stades, de la planification à l'évaluation en passant par la mise en œuvre. Dans la région arabe, où l'inégalité entre les femmes et les hommes subsiste encore clairement, les femmes représentent une part disproportionnée des pertes humaines et des victimes de déplacements et de violence sexuelle et fondée sur le genre dans les conflits.
- Les initiatives de relèvement intégrant les questions de genre doivent être principalement axées sur les droits des femmes au logement, à la terre et à la propriété, lesquels sont essentiels aux moyens de subsistance, aux services et à la résilience. Les mécanismes de justice transitionnelle devraient garantir la pleine participation et la représentation effective des femmes, notamment en soutenant les réseaux d'organisations dirigées par des femmes et défendant les droits des femmes. Le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix doit être renforcé. Cela passe par des processus de médiation et de négociation inclusifs, l'appui aux initiatives entreprises par des femmes et l'élimination des obstacles structurels, en particulier au niveau local.

### **Financement du développement**

- La région arabe appelle à l'élaboration, à l'issue de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, d'un document final ambitieux et applicable qui jetterait les bases d'un système de financement mondial juste et équitable, comblerait les déficits de financement croissants et comporterait des engagements précis visant à permettre aux pays arabes un accès équitable à un financement durable en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.
- L'amélioration de la soutenabilité de la dette et des mécanismes d'allègement de la dette, notamment pour les pays à revenu intermédiaire vulnérables, est une priorité absolue qui est à portée. Le déclenchement de dispositifs automatiques de suspension du service de la dette pendant les crises et le réexamen des méthodes de notation du risque de crédit et des analyses de soutenabilité de la dette tenant compte de la promotion de la croissance peuvent contribuer à cet objectif, tout comme le fait d'encourager les échanges de dettes contre des investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable.
- Outre la question de la dette, la région arabe s'est aussi fixé les priorités suivantes dans le cadre de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement : inciter les pays développés à tenir les engagements qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement ; s'attaquer aux flux financiers illicites et au protectionnisme commercial ; créer un fonds souverain régional commun pour les investissements qui cadrent avec les objectifs de développement durable ; émettre des obligations-diaspora ; promouvoir des banques de développement nationales intelligentes ; appuyer l'octroi par les banques de développement de prêts en monnaie locale ; tirer parti des

technologies financières, de la finance verte, des partenariats public-privé et des financements mixtes ; renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; promouvoir une vision régionale conjointe du financement du développement.

### **Égalité des genres**

- Il convient de s'appuyer sur des interprétations progressistes et une jurisprudence moderne qui soient fondées sur la flexibilité des lois célestes et promeuvent les principes de justice et d'égalité au moment de modifier le code de la famille. Tous les systèmes et cadres juridiques (code de la famille, code du travail, code pénal, etc.) doivent aussi faire l'objet d'une révision complète pour en assurer la cohérence et combler les lacunes législatives de sorte que l'on puisse dûment appliquer les lois relatives à l'autonomisation des femmes et à la protection de leurs droits.
- Des programmes pour les familles, les écoles et les médias doivent être mis au point afin d'amener un changement de comportement sociétal nécessaire à l'avancement des questions d'égalité et d'autonomisation des femmes dans tous les domaines.
- Il convient de renforcer la production de données relatives au genre ventilées par genre, âge et handicap, notamment en ayant recours à la technologie et à l'innovation, conformément aux normes internationales et en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes nationales concernées, l'objectif étant d'orienter la planification en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, l'élaboration des politiques et le suivi de leur mise en œuvre pour en déterminer l'impact et l'efficacité.

### **Gouvernance et territorialisation des objectifs de développement durable**

- Les pays touchés par des conflits doivent tirer parti du processus d'examen national volontaire dans le cadre du Programme 2030 pour renforcer la résilience de leurs sociétés et stimuler le développement dans les régions qui en ont le plus besoin. Ils devraient pour cela adopter des approches localisées, comme l'utilisation de données statistiques infranationales pour évaluer les progrès accomplis dans les régions, l'utilisation de systèmes d'information géospatiale pour orienter l'aide humanitaire et la présentation dans le rapport d'examen des moyens de résilience des personnes déplacées et des groupes vulnérables.
- Les examens locaux, infranationaux et nationaux doivent être harmonisés pour assurer la cohérence des politiques et la complémentarité des rôles entre les différentes parties prenantes, soutenir une prise de décision fondée sur des données probantes, améliorer la qualité des services et renforcer la transparence dans le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs durables.

### **Systèmes de santé**

- La paix et la sécurité sont des conditions essentielles à la réalisation du développement durable, et leur absence entraîne la détérioration du système de santé et la perte de compétences, en particulier lorsque les infrastructures sanitaires et le personnel de santé sont pris pour cible.
- Il est nécessaire d'investir dans le système de soins de santé primaires, de former le personnel et d'encourager des approches multisectorielles afin que le système englobe tous les segments de la société, en particulier dans les zones reculées, et offre une couverture complète qui comprenne les services de santé sexuelle

et reproductive, les soins aux personnes âgées et les services de lutte contre les maladies non transmissibles.

- Il est impératif, compte tenu du vieillissement croissant de la population de la région arabe, d'élaborer des politiques axées sur les besoins sociaux et sanitaires des personnes âgées, notamment en matière de santé mentale, dans le respect de la culture locale, sachant qu'il faudrait former un personnel spécialisé, mobiliser le soutien de la société et créer l'infrastructure nécessaire pour la prestation de soins dans des centres ou à domicile.
- Il faut garantir un accès rapide et équitable aux produits médicaux pour tous en renforçant les cadres réglementaires, en soutenant la production locale, en améliorant la chaîne d'approvisionnement et en établissant un système d'acquisition régional commun.

### **Écosystème marin**

- Les pays arabes sont invités à renforcer les partenariats pour développer des systèmes d'évaluation, de suivi et de collecte de données sur les indicateurs de l'objectif 14 relatif à la vie aquatique, afin d'orienter les efforts vers une gestion intégrée des écosystèmes marins transfrontaliers.
- Toutes les composantes de la société civile, le secteur privé, les centres de recherche et les bénéficiaires doivent être activement associés aux efforts de conservation des ressources marines et de mobilisation de fonds en faveur de celles-ci, dans l'objectif de développer les moyens de subsistance des groupes vulnérables, notamment les communautés côtières, les femmes et les jeunes qui dépendent des ressources marines.

### **Pays arabes les moins avancés**

- Les pays arabes les moins avancés sont invités à incorporer le Programme d'action de Doha (2022-2031) dans leurs plans de développement nationaux, à renforcer les mécanismes de mise en œuvre et de suivi, et à tirer parti des dispositifs d'appui technique et financier offerts par le système des Nations Unies dans ce contexte.
- La communauté internationale est invitée à mettre en œuvre de manière effective les réglementations internationales destinées à protéger les intérêts des pays les moins avancés, notamment dans le domaine commercial. Parallèlement, il est important de maintenir un traitement préférentiel pour les pays qui sont admis au retrait de la liste des pays les moins avancés jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de développer leurs capacités productives.

## **II. Séances et exposés**

### **A. Séance d'ouverture**

8. Les intervenants ci-après ont pris la parole à la séance d'ouverture : la Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la CESAO, Rola Dashti ; la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Amina Mohammed (par visioconférence) ; le Vice-Premier Ministre et Ministre de la planification de la République d'Iraq, Muhammad Ali Tamim, assurant la présidence du Forum arabe pour le développement durable pour 2025 ; le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit ; le Ministre d'État libanais chargé de la réforme administrative, Fadi Makki, représentant le général Joseph Aoun, Président de la République libanaise et parrain du Forum de cette année.

9. Les intervenants ont abordé l'importance de réduire les inégalités, de mettre en place des institutions crédibles et de rétablir l'espoir par les actes et la justice, et souligné la capacité de la région arabe à relever les défis et à piloter le changement. Ils ont rappelé la nécessité d'assurer une paix durable dans la région et le droit du peuple palestinien à vivre librement et dignement sur sa propre terre, d'encourager les initiatives visant à améliorer la qualité de vie, en particulier dans les pays sortant d'un conflit, et de combler l'important déficit de financement de la région, d'accroître la marge de manœuvre budgétaire et d'améliorer l'efficacité des dépenses sociales. Ils ont évoqué la nécessité de remédier au manque de données, de concevoir des politiques axées sur les données scientifiques et la recherche, de soutenir l'innovation et la transformation numérique, d'intégrer les sciences comportementales dans la planification stratégique, d'adopter des solutions fondées sur des données probantes et de mettre en œuvre les mécanismes de responsabilité. Il a été noté que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, prévue du 30 juin au 3 juillet 2025 à Séville (Espagne), et le deuxième Sommet mondial pour le développement social, prévu du 4 au 6 novembre 2025 à Doha (Qatar), seraient une occasion pour la région de fixer ses priorités.

## **B. Séances plénières**

### **1. Dialogue de haut niveau : Développement durable et questions géopolitiques dans la région arabe**

10. M<sup>me</sup> Noha el-Mikawi (Université américaine du Caire) a animé cette séance, à laquelle ont pris part les intervenants suivants : M. Karim Haggag, Université américaine du Caire ; M<sup>me</sup> Marwa Fatafta, Access Now ; M<sup>me</sup> Hala Bsaisu Lattouf, ancienne Ministre jordanienne du développement social ; M. Mahmoud Mohieldin, Envoyé spécial des Nations Unies pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; M. Nizar Yaïche, ancien Ministre des finances tunisien.

11. La séance a porté principalement sur l'évolution de la situation géopolitique mondiale et son impact sur le développement durable dans la région arabe. Les intervenants ont abordé les principaux changements, notamment la concurrence croissante entre grandes puissances, le déclin de l'efficacité du système international multilatéral, l'érosion de la confiance dans les entités des Nations Unies, l'évolution de la nature des conflits dans la région et les nombreuses voies de médiation. Ils ont souligné l'utilisation croissante de la technologie numérique dans la guerre, la surveillance et la collecte de données personnelles, alors que peu d'efforts sont menés au niveau international pour réguler ces utilisations et qu'un petit nombre d'entreprises ont le monopole du pouvoir technologique. Ils ont insisté sur la nécessité d'adopter de nouvelles approches régionales en matière de négociation qui servent les intérêts des pays arabes dans leur ensemble, et de bâtir des alliances efficaces basées sur une compréhension approfondie des réalités mondiales, en particulier dans les domaines de la technologie, du commerce et de l'investissement.

### **2. Débat ministériel : Le Pacte pour l'avenir et le Pacte numérique mondial**

12. M<sup>me</sup> Lina Oueidat (Présidence du Conseil des ministres du Liban) a animé la séance, à laquelle ont pris part les intervenants suivants : M. Kamal Chehadeh, Ministre libanais des déplacés et Ministre d'État pour la technologie d'information et l'intelligence artificielle ; M. Amr Aljowaili, Ministère égyptien des affaires étrangères, de l'immigration et des Égyptiens de l'étranger ; M<sup>me</sup> Wala Turki, Ministère tunisien des technologies de la communication ; M. Mounir Tabet, expert régional.

13. Le Pacte numérique mondial, adopté en annexe du Pacte pour l'avenir, propose un cadre de gouvernance des technologies numériques et de l'intelligence artificielle. Les débats ont principalement porté sur le rôle des pays arabes dans les discussions internationales qui ont conduit à l'adoption du Pacte et à la mise en place future de structures et de mécanismes internationaux de suivi de la mise en œuvre, ainsi que sur la nécessité de disposer de diverses compétences spécialisées conjuguant l'aspect technique aux aspects diplomatiques et juridiques. Les participants ont abordé les cyberattaques, la protection des données, l'équilibre entre les considérations de sécurité et de sûreté et l'ouverture de l'Internet, tout en soulignant la nécessité de renforcer les aspects techniques, de moderniser les lois pour suivre l'évolution rapide des technologies et de sensibiliser la société à l'utilisation sûre et responsable des technologies. L'accent a aussi été mis sur l'importance de prendre en compte la langue arabe dans les grands modèles de langage et l'élaboration de lignes directrices régissant l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle.

### **3. Séance thématique : Examen de l'objectif de développement durable n° 8**

14. M<sup>me</sup> Hanan Nazir (Université du Caire) a animé la séance, à laquelle ont pris part les intervenants suivants : M. Khaled Al-Bakkar, Ministre jordanien du travail ; M. Fayçal Bentaleb, Ministre algérien du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ; M<sup>me</sup> Enas Dahadha Attari, Ministre palestinienne du travail ; M<sup>me</sup> Najwa bint Abdulrahman Al-Thani, Sous-Secrétaire adjointe qatarienne au travail ; M. Ibrahim Saif, économiste et ancien Ministre jordanien ; M<sup>me</sup> Maha Alrawi, Ministère du plan iraquien ; M<sup>me</sup> Najat Simou, Conseil économique, social et environnemental marocain ; M<sup>me</sup> Hind Ben Ammar, Confédération syndicale arabe ; M<sup>me</sup> Najoua Azhar, Union of Arab Chambers ; M. Ali Abdullah Al-Ibrahim, Regional Network for Social Responsibility (Qatar).

15. Les participants ont présenté des exemples de politiques nationales, dont les suivantes : le système d'information sur le marché du travail en Jordanie ; la formalisation du secteur informel en Algérie ; les partenariats entre institutions publiques et secteur privé dans les centres de formation professionnelle en Palestine ; les réformes visant à améliorer le traitement des travailleurs migrants au Qatar ; l'élaboration de la politique nationale de l'emploi et des plans de développement nationaux afin de mettre au point des programmes de travail décent en Iraq ; les programmes d'appui aux projets d'entrepreneuriat au Maroc. La discussion a porté sur le renforcement des droits des travailleurs, les programmes d'éducation et de formation des jeunes, le traitement équitable des travailleurs migrants et l'élimination des obstacles à la participation économique des femmes. Les intervenants ont abordé les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi et les transformations structurelles qui permettent de renforcer la contribution de l'emploi à la valeur ajoutée. La séance s'est conclue par un appel à une redistribution équitable des travaux de soins non rémunérés entre les femmes et les hommes.

### **4. Cérémonie de remise du prix CESA O du contenu numérique arabe pour le développement durable (2024-2025)**

16. Lors d'une cérémonie qu'elle a organisée en partenariat avec World Summit Awards, la CESA O a annoncé les projets lauréats de la quatrième édition du prix du contenu numérique arabe (2024-2025). Le prix est décerné aux meilleurs projets liés aux objectifs de développement durable dans deux catégories : institutions et jeunes entrepreneurs.

17. La plateforme éducative Abwaab (Jordanie) et les plateformes Content Style Guide (Égypte) et FORSA (Jordanie) ont été récompensées dans la catégorie Institutions. Dans la catégorie Jeunes entrepreneurs, Adam Wa Mishmish (Jordanie), Climate School (Égypte), l'initiative Rouh (État de Palestine) et l'application Wajeez

(Jordanie) ont été récompensés. La plateforme Shebbak Souri (République arabe syrienne) a reçu une mention spéciale.

#### **5. Table ronde sur les entreprises et les objectifs de développement durable dans la région arabe : Promouvoir l'accès aux services financiers dans la région arabe**

18. M. Mohammad Fheili (Université américaine de Beyrouth) a animé cette séance, à laquelle ont pris part les intervenants ci-après : M. Nasser Al-Qahtani, Programme du Golfe pour le développement (AGFUND) ; M. Sherif Lokman, Banque centrale d'Égypte ; M. Maher Mahrouq, Association des banques de Jordanie ; M<sup>me</sup> Fatma Triki, ENDA inter-arabe ; M<sup>me</sup> Heba Hagrass, Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées ; M<sup>me</sup> Arafo Barbad, Réseau des entrepreneurs djiboutiens ambitieux ; M. Dani Ibrahim, EA Advisory LLC.

19. La discussion a porté sur les efforts déployés par les gouvernements, les institutions financières et la société civile pour lever les obstacles à l'accès au financement dans la région arabe, en particulier pour les femmes, les personnes handicapées et les microentreprises et petites et moyennes entreprises. Elle a été axée sur les réformes réglementaires, les outils numériques innovants et le rôle croissant de la microfinance dans l'accès aux populations mal desservies. Les exemples nationaux ont montré comment les politiques ciblées, les partenariats et les technologies numériques contribuaient à surmonter les obstacles structurels, en particulier dans les contextes fragiles et en ce qui concerne les entreprises informelles. Les intervenants ont souligné la nécessité d'une gouvernance plus inclusive des stratégies d'accès aux services financiers et d'une collaboration intersectorielle plus forte.

#### **6. Débat ministériel : Deuxième Sommet mondial pour le développement social**

20. M<sup>me</sup> Hania Sholkamy (Université américaine du Caire) a animé la séance. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies et cofacilitateur du processus préparatoire intergouvernemental du deuxième Sommet mondial pour le développement social, a adressé un message par visioconférence lors de la séance. Les personnalités suivantes ont pris la parole : M<sup>me</sup> Wafaa Bani Mustafa, Ministre jordanienne du développement social ; M<sup>me</sup> Hind Kabawat, Ministre syrienne des affaires sociales et du travail ; M<sup>me</sup> Buthaina bint Ali Al Jabr Al Nuaimi, Ministre qatarienne du développement social et de la famille ; M<sup>me</sup> Haneen Sayed, Ministre libanaise des affaires sociales ; M<sup>me</sup> Naïma Ibn Yahya, Ministre marocaine de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille ; M. Ahmed Kouchouk, Ministre égyptien des finances ; M. Maher Johan, Vice-Ministre iraquien du plan ; M<sup>me</sup> Heba Hagrass, Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées ; M. Jasim Alhamrani, Bureau des ministres du travail et des affaires sociales du Conseil de coopération des États arabes du Golfe ; M<sup>me</sup> Hanouf Abdulrahman Al Thani, Ministère qatarien des affaires étrangères, M. Tarek El Nabulsi, Ligue des États arabes.

21. La position de la région arabe en prévision du deuxième Sommet mondial pour le développement social a été abordée durant la séance. Les participants se sont accordés sur l'importance du Sommet, qui sera l'occasion de réaffirmer les priorités de la région, notamment l'instauration de la paix et de la justice, la fin de l'occupation, l'accès universel à la protection sociale, l'autonomisation de tous les groupes, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, et la préservation de la diversité du tissu social. Les recommandations formulées portaient notamment sur la nécessité d'élargir la part budgétaire consacrée aux dépenses sociales en échangeant les dettes contre des investissements en matière de développement, de renforcer la complémentarité entre les politiques sociales et économiques, d'adopter des méthodes de planification souples face aux crises, d'élargir la participation et de

s'ouvrir au secteur privé. Les participants ont abordé les préparatifs du Sommet qui sera organisé par le Qatar, notamment l'appui à la participation des pays les moins avancés, et les efforts déployés par la Ligue des États arabes afin d'organiser une réunion préparatoire régionale en prévision du Sommet.

## **7. Débat ministériel : Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement**

22. M. Ibrahim Elbadawi (Economic Policy & Research Center) a animé cette séance de haut niveau, à laquelle ont pris part les intervenants ci-après : M. Yassine Jaber, Ministre libanais des finances ; M. Abbas Kadhom Obaid, Président du Groupe des 77 et Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies ; M. Jesús Santos Aguado, Ambassadeur d'Espagne au Liban ; M. Mahmoud Mohieldin, Envoyé spécial des Nations Unies pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; M. Navid Hanif, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU ; M<sup>me</sup> Dima Al-Khatib, Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

23. Les participants ont examiné l'avant-projet du document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement afin d'apprécier son adéquation avec les priorités régionales face à l'élargissement des déficits de financement. Parmi les grandes priorités qui ont été mises en avant figure le renforcement de la soutenabilité de la dette et des mécanismes d'allègement de la dette, notamment pour les pays à revenu intermédiaire. Des propositions ont été faites, dont celles de suspendre automatiquement le service de la dette pendant les crises, de revoir les méthodes de notation du risque de crédit, d'effectuer des analyses de soutenabilité qui tiennent davantage compte de la croissance et de renforcer le mécanisme d'échange des dettes contre des investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable. D'autres priorités ont été définies, dont celles d'inciter les pays développés à tenir leurs engagements consistant à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement, de s'attaquer aux flux financiers illicites et au protectionnisme commercial, de tirer parti des technologies financières, de la finance verte, des partenariats public-privé et des financements mixtes, de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de promouvoir une vision régionale commune du financement du développement.

## **8. Séance thématique : Examen de l'objectif de développement durable n° 5**

24. M<sup>me</sup> Salma Nims (entreprise jordanienne Inclusive Scopes Advisors) a animé cette séance, à laquelle ont pris part les intervenantes ci-après : M<sup>me</sup> Wafa Bani Mustafa, Ministre jordanienne du développement social ; M<sup>me</sup> Naima Ben Yahia, Ministre marocaine de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille ; M<sup>me</sup> Inaya Ezzedine, députée libanaise ; M<sup>me</sup> Intisar Al Wahaibi, Centre statistique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe ; M<sup>me</sup> Marwa Sharafeldin, Musawah (mouvement mondial pour l'égalité et la justice dans la famille musulmane) ; M<sup>me</sup> Manar Zaiter, avocate libanaise et consultante dans le domaine de la justice entre les deux sexes.

25. Les participantes ont souligné l'importance de la volonté politique, qui sert de moteur à l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la réforme du code de la famille, lequel détermine le statut de la femme en général, notamment son droit à la citoyenneté, son droit de prendre des décisions personnelles, sa liberté de mouvement et son droit à l'exercice de la liberté politique. On a cité à cet égard l'exemple de la Jordanie qui a modernisé son code électoral et sa loi sur les partis politiques, en améliorant la représentation politique des femmes au Parlement et en prenant des mesures législatives visant à soutenir la participation économique des femmes. Les participantes ont examiné l'approche progressive adoptée par le Maroc

pour modifier le code de la famille conformément aux normes internationales et assurer la poursuite des réformes législatives ; elles ont souligné l'importance de mener un effort de réflexion dans la modification du code de la famille. Elles ont cité l'expérience du Liban, rappelant l'importance d'avoir des commissions parlementaires efficaces qui plaident pour l'adoption de lois tenant compte des inégalités de genre et évaluent leur mise en œuvre, ainsi que l'exemple du Centre statistique du Conseil de coopération du Golfe qui a mis au point un indicateur de mesure de la participation des femmes du Golfe permettant de mettre en évidence les points forts ainsi que les domaines à développer pour orienter les politiques.

#### **9. Séance thématique : Examen de l'objectif de développement durable n° 3**

26. M<sup>me</sup> Sawsan Abdulrahim (Université américaine de Beyrouth) a animé cette séance, à laquelle ont pris part les intervenants ci-après : M<sup>me</sup> Khuloud Al Mufarji, Ministère omanais de la santé ; M. Arash Rashidian, Bureau régional de la Méditerranée orientale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; M. Jilali Cherrouk, Haut Commissariat marocain au plan ; M. Mohannad Al Nsour, Eastern Mediterranean Public Health Network (Jordanie) ; M<sup>me</sup> Shereen Hussein, École d'hygiène et de médecine tropicale de Londres.

27. Les participants ont abordé la situation en matière de santé dans la région arabe, en particulier à la lumière des défis résultant des crises prolongées, des urgences persistantes et de facteurs déterminants de la santé tels que l'environnement et la rareté de l'eau. Ils ont axé leur discussion sur l'état de préparation du système de santé et l'importance d'améliorer le niveau des soins de santé primaires et de permettre l'accès facile et abordable à tous les segments de la société, y compris les zones rurales. Ils ont insisté sur le fait qu'il fallait consacrer les ressources nécessaires pour mieux se préparer aux situations d'urgence, construire des structures ou des centres de gestion des situations d'urgence et collaborer avec les communautés locales dans le cadre des interventions. Compte tenu du vieillissement rapide de la population de la région, il importe d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des plans intégrés afin de mettre en place un système de services de santé pour les personnes âgées qui tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des hommes, de former les soignants et de mobiliser le soutien de la société. Les participants ont également discuté de l'adoption d'approches multisectorielles en matière de prestation de services, de développement de l'infrastructure numérique et des cadres réglementaires régissant l'utilisation de la technologie, y compris l'intelligence artificielle, dans le secteur de la santé.

#### **10. Séance thématique : Examen de l'objectif de développement durable n° 14**

28. M. Manal Nader (Université de Balamand) a animé cette séance, à laquelle ont pris part les intervenants ci-après : M. Mohamed Juma Alrezaiqi, Autorité environnementale omanaise ; M<sup>me</sup> Lara Samaha, Ministère libanais de l'environnement ; M. Ali El Kekli, Ministère libyen de l'environnement ; M. Mohamed Said Abdelwarith Attea, Autorité égyptienne des affaires environnementales ; M. Mohammad Dawood Al-Ahmad, Organisation régionale pour la protection du milieu marin ; M. Mehdi Aissi, Fonds mondial pour la nature (WWF) Afrique du Nord.

29. Les interventions des États ont porté pour l'essentiel sur les sujets ci-après : les dangers et les impacts des changements climatiques sur les récifs coralliens à Oman et les efforts de réhabilitation ; les activités menées dans le cadre de la stratégie pour les aires protégées au Liban, les études de la biodiversité marine et la coordination en faveur de l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées ; la stratégie pour les aires marines protégées en Égypte, notamment la prise en compte des droits des communautés locales en coordination avec les secteurs concernés ; le projet de loi sur la gestion des aires marines protégées en Libye, qui reconnaît l'importance du rôle

des autorités locales. Les participants ont mis en évidence le défi du manque de données relatives à l'objectif 14 dans la région, ainsi que la nécessité de collaborer avec les organisations régionales afin de développer une politique de gestion intégrée des données qui permette d'établir les priorités, de définir les politiques et d'étudier l'ensemble des aires marines protégées comme prévu par l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin. Ils ont également mis l'accent sur l'initiative, lancée par WWF Afrique du Nord, de conservation du littoral marin tunisien qui est basée sur le travail bénévole d'ONG et d'établissements scolaires et financée en partie par des banques privées, et qui peut être reproduite dans les pays voisins si ceux-ci le souhaitent.

#### **11. Table ronde : Examens nationaux volontaires**

30. M<sup>me</sup> Ola Sidani (Présidence du Conseil des ministres au Liban) a animé cette table ronde, à laquelle ont pris part les intervenants ci-après : M<sup>me</sup> Wafaa Al Mahdawi, Ministère irakien du plan ; M. Khaled Ismail Mohammed, Ministère soudanais des finances et de la planification économique ; M. Khaled Abu Khaled, Bureau central palestinien de statistique ; M. Mohammed Ahmad Al-Hawri, Vice-Ministre yéménite de la planification et de la coopération internationale ; M<sup>me</sup> Nada El Agizy, Ligue des États arabes.

31. Les intervenants ont évoqué les expériences nationales d'établissement des examens nationaux volontaires dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans un contexte de conflit et de fragilité. Ils ont mis en lumière les approches fructueuses ci-après : l'utilisation des données statistiques pour analyser les résultats et la persévérance en matière de développement au niveau local afin de réduire les disparités géographiques ; le recensement des moyens de résilience des personnes déplacées et des groupes vulnérables en collaboration avec les organisations de la société civile ; l'utilisation des systèmes d'information géospatiale pour orienter les aides et promouvoir la résilience dans les zones de conflit ; la mise au point de scénarios ambitieux mais réalisables pour stimuler le développement et renforcer la capacité à mettre en œuvre le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Les intervenants ont souligné que le processus d'examen national volontaire en situation de conflit contribuait à sensibiliser les institutions et les sociétés aux objectifs de développement durable, à mobiliser des ressources et des partenariats, et à promouvoir une planification participative tenant compte des risques.

#### **12. Table ronde : Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (2022-2031)**

32. La séance, qui s'est déroulée en deux parties, était animée par M. Ziad Abdel Samad (Réseau d'ONG arabes pour le développement). Lors de la première partie, les personnalités suivantes ont pris la parole : M. Mohamed Abdul Alim, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; M. Omar Ahmed Mohamed Ali, Ministre soudanais du commerce et de l'approvisionnement ; M. Mohammed Al-Hawri, Ministère yéménite de la planification et de la coopération internationale ; M. Abderrahmane Deddi, Ministère mauritanien de l'économie et des finances ; M. Hassan Adam Hosow, Conseiller économique en chef du Président somalien ; M. Hassan Mohamed Ali, Ministère somalien des affaires étrangères et de la coopération internationale.

33. Il a été question, lors de la première partie, des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et de ses six domaines d'action (investissement dans le capital humain, exploitation durable des ressources, commerce, technologie, renforcement des capacités et partenariats). Les intervenants

ont souligné les priorités et les besoins en matière d'appui pour accélérer les progrès, notamment la stimulation du commerce, l'appui à la sécurité alimentaire, la création d'emplois, l'accroissement des investissements dans les infrastructures et le renforcement des capacités institutionnelles.

34. Lors de la deuxième partie de la séance, M<sup>me</sup> Kinda Mohamadieh (Third World Network), M. Nader Kabbani (Middle East Council on Global Affairs) et les experts de la CESEAO, MM. Mustafa Khawaja, Hammou Laamrani et Karam Karam, ont pris la parole. Évoquant les régimes juridiques internationaux visant à protéger les intérêts des pays les moins avancés, tels que les préférences commerciales, ils ont souligné la nécessité qu'ils soient mis en œuvre de manière effective. Les experts se sont intéressés en particulier au rôle des stratégies de diversification économique, d'emploi et d'investissement dans le développement de systèmes statistiques et de systèmes alimentaires résilients et intelligents face au climat pour soutenir les pays les moins avancés.

## C. Séances spéciales

### 1. Première séance spéciale : Le rôle des femmes dans le relèvement et la reconstruction après les conflits

35. La séance a été animée par M<sup>me</sup> Nadya Khalife (CESAO), et le discours d'ouverture a été prononcé par M. Moez Doraid (Bureau régional pour les États arabes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes). Les intervenants ci-après ont pris la parole à cette séance : M<sup>me</sup> Hilde Haraldstad, Ambassadrice de la Norvège au Liban ; M. Ahmed Luabei, Ministère iraquien de la justice ; M<sup>me</sup> Samia Qasem Melhem, Warjin Foundation for Women and Media (Iraq) ; M<sup>me</sup> Amal Hamidosh, Snack Syrian ; M<sup>me</sup> Loubna Ezzedine, dirigeante, médiatrice et militante sociale et écologique libanaise ; M<sup>me</sup> Fadia Jomaa, journaliste, médiatrice et militante écologique libanaise.

36. Les intervenants ont mis l'accent sur les besoins humanitaires urgents et les défis liés au genre dans les zones touchées par les conflits, en mentionnant les cas irakiens, libanais et syriens. Ils ont présenté le concept de qualité de vie, qui servirait de cadre à la reconstruction, et souligné l'importance de la dignité, de l'inclusion, de la résilience et de la reconstruction des infrastructures. L'accent a été mis sur les questions suivantes : la nécessité d'intégrer les droits des femmes à la terre et à la propriété dans les stratégies nationales de relèvement, en particulier dans les cas de déplacement et de perte de documents ; la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle inclusifs et tenant compte des questions de genre afin de rendre la justice aux femmes ayant survécu au génocide ; la participation pleine et entière des femmes ; l'adoption d'une approche soucieuse de l'égalité de genre dans toutes les actions humanitaires et de développement ; la protection des droits des femmes, en tant que piliers fondamentaux de la transformation post-conflit et d'une paix et d'un relèvement durables.

### 2. Deuxième séance spéciale : Le recours aux sciences comportementales pour engendrer un impact sur le développement dans les pays arabes

37. M. Mark Rubin (Bureau pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, UNICEF) a animé la séance, à laquelle ont pris part les intervenants suivants : M. Fadi Makki, Ministre d'État libanais chargé de la réforme administrative ; M. Josh Martin, Bureau pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de l'UNICEF ; M. Dennis Chimanya, Bureau de l'UNICEF au Soudan ; M<sup>me</sup> Lilian Abou Zeki, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Liban.

38. L'accent a été mis sur l'importance des sciences comportementales, lesquelles représentent une approche fondée sur des données probantes et centrée sur l'humain, comblent le fossé entre l'intention et l'action, et renforcent ainsi l'impact des politiques et des programmes. L'expérience a montré, par exemple, que des messages tenant compte des questions de genre avaient entraîné l'augmentation du taux de vaccination des femmes au Soudan, et que des campagnes basées sur les sciences comportementales avaient permis de mieux comprendre la répartition équitable des tâches ménagères au Liban. Les intervenants ont encouragé les gouvernements et les partenaires de développement à intégrer les sciences comportementales dans la conception et la mise en œuvre des politiques, à mettre en place des unités d'analyse comportementale et à créer des partenariats pluridisciplinaires. Les sciences comportementales, l'un des « cinq axes de changement » de l'ONU 2.0, proposent une voie pratique vers l'accomplissement de progrès inclusifs et durables dans la réalisation des objectifs de développement durable.

**3. Troisième séance spéciale (dirigée par des jeunes) : La voix des enfants pour un avenir durable : protéger les droits de l'enfant en temps de conflit**

39. M<sup>me</sup> Maya Abou Samra (organisation Save the Children au Liban) a animé cette séance, à laquelle ont pris part les jeunes représentants ci-après du comité consultatif de l'enfance de Save the Children venus de différentes régions du Liban : Yaman Abu Siyam, Lara Al Malla, Shahed Mekhle, Ali Al Haddam, Sarah Yaseen et Jad Hamid.

40. Préparée et menée par six enfants et jeunes, la séance a été l'occasion de mettre l'accent sur les deux objectifs majeurs que sont la santé et le bien-être, d'une part, et l'éducation de qualité, d'autre part. Les participants ont souligné les conséquences de la guerre de 2024 au Liban sur leur progression vers ces objectifs. Ils ont appelé à la protection des droits de l'enfant, à des actions en justice contre les États qui bafouent ces droits, en particulier les États impliqués dans des guerres et responsables de meurtres, et à la création d'espaces sûrs pour les enfants, de même qu'ils ont souligné l'importance de privilégier la santé mentale, sujet encore tabou dans de nombreuses sociétés, ce qui fait qu'il est difficile pour les enfants de demander de l'aide. L'importance d'associer activement les enfants et les jeunes à la prise de décisions a été rappelée, notamment en matière d'éducation et de soins de santé.

**4. Quatrième séance spéciale : Promouvoir une approche de l'intelligence artificielle et de la transformation numérique centrée sur l'humain dans la région arabe**

41. M<sup>me</sup> Aya Jaafar (Bureau régional pour les États arabes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Beyrouth) a animé cette séance, à laquelle ont pris part les intervenants ci-après : M<sup>me</sup> Hind Ben Ammar, Confédération syndicale arabe ; M. Maher Mahrouq, Association des banques de Jordanie, M<sup>me</sup> Hoda Al Khzaimi, consultante émirienne en stratégie ; M<sup>me</sup> Lina Oueidat, Présidence du Conseil des ministres du Liban.

42. Lors de cette séance, il a été question des effets de l'automatisation et de l'économie de plateforme sur les conditions de travail, ainsi que des capacités inégales des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, à adopter les nouvelles technologies en raison d'obstacles d'ordre financier, institutionnel et humain. Les participants ont discuté de l'importance de la justice numérique et de la nécessité de protéger les plus vulnérables, et souligné que l'élaboration de politiques numériques devait s'accompagner de mécanismes efficaces de mise en œuvre et de suivi. Ils ont insisté sur le fait qu'il fallait impliquer les responsables publics, les employeurs et les travailleurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de transformation numérique afin que celles-ci soient équitables, inclusives et conformes aux lois relatives au travail décent. Ils ont souligné l'importance de protéger les

travailleurs et de ne laisser personne de côté, notamment en mettant en place des systèmes de protection sociale accessibles et inclusifs qui suivent le rythme des changements technologiques.

**5. Cinquième séance spéciale : Réimaginer l’avenir des femmes dans les systèmes alimentaires : la science, la technologie et les partenariats au service des objectifs de développement durable**

43. M. Khalid Al-Tawil (Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires) a animé la séance. M. Raed Hattar (Organisation arabe de développement agricole), M<sup>me</sup> Reem Najdawi (CESAO), et M<sup>me</sup> Veronica Quattrola (Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, FAO) ont prononcé des allocutions de bienvenue. Les personnes suivantes ont pris la parole : M<sup>me</sup> Dina Al Najjar, Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA) ; M<sup>me</sup> Inaya Ezzeddine, députée libanaise ; M<sup>me</sup> Dounia El-Khoury, Women’s Association of Deir El Ahmar (WADA) ; M<sup>me</sup> Samar Abu Safia, experte palestinienne en participation et autonomisation des femmes dans le domaine agricole ; M<sup>me</sup> Naema Abu Yahya, Greening the Desert (Jordanie) ; M. Dani Ibrahim, fondateur de l’entreprise EA Advisory.

44. La séance a permis de mettre en lumière les défis auxquels faisaient face les femmes dans les systèmes alimentaires arabes et de rappeler l’importance de la science, de la technologie, de l’innovation et des partenariats pour relever ces défis. Les femmes jouent un rôle primordial dans les systèmes alimentaires et agricoles, la gestion des ressources naturelles et le travail domestique. Les femmes arabes ont des perspectives d’emploi limitées, sont exclues de la prise de décisions et éprouvent des difficultés d’accès à la terre, à la technologie, au financement et à la formation. Il est nécessaire de tirer parti de la technologie et de l’innovation, de collecter des données socialement désagrégées et d’intensifier les interventions qui ont fait leurs preuves pour modifier les normes sociales, les politiques et les lois qui perpétuent les inégalités entre les femmes et les hommes.

**6. Sixième séance spéciale : Soutenir l’apprentissage des jeunes, le développement des compétences et la transition vers un travail décent dans les pays arabes**

45. M. Mhamed Chamseddine Abdelmalek (Groupe consultatif de la jeunesse, Algérie) a animé cette séance, à laquelle ont pris part les intervenants ci-après : M<sup>me</sup> Mbarka Taleb, Ministère tunisien de l’économie et de la planification ; M. Sayed Bou Francis, Direction générale de l’enseignement professionnel et technique (Liban) ; M<sup>me</sup> Montoura Nakad, Université de Balamand (Liban) ; M. Hasan Jaafar, entreprise YY ReGen (Liban) ; M<sup>me</sup> Bassma Abdulkhaleq, Groupe consultatif de la jeunesse (Yémen) ; M<sup>me</sup> Mohammed Zaid, fondation Lybotics (Libye) ; M. Carlos Ayvazian, Coordinateur du centre Global Shapers Beirut Hub.

46. La séance a permis d’apprécier les progrès accomplis dans la réalisation des engagements nationaux pris lors de la réunion régionale de haut niveau sur l’apprentissage des jeunes, le développement des compétences et la transition vers un travail décent (2024). La représentante de la Tunisie a présenté la stratégie nationale multisectorielle pour la jeunesse, qui prévoit des initiatives pratiques visant à promouvoir les parcours d’apprentissage et de formation. Le représentant du Liban a mis l’accent sur la demande croissante en faveur de l’enseignement technique et professionnel, moteur essentiel de l’emploi des jeunes, et souligné l’importance de renforcer les partenariats avec le secteur privé. La représentante de l’Université de Balamand a mis en évidence les efforts déployés pour réformer le programme d’études en y intégrant des compétences en matière de durabilité, en réponse aux avis communiqués par les étudiants. Les intervenants ont souligné les disparités en matière de compétences et les obstacles à l’accès des jeunes femmes au marché du travail,

notamment le mariage précoce. On a rappelé l'importance des formations pratiques, des projets d'entrepreneuriat et du développement des compétences dans les domaines de l'environnement et du numérique, ainsi que de l'autonomisation des filles.

**7. Septième séance spéciale : Migration, emploi et avenir du travail : évolution de la dynamique de la région arabe**

47. M. Ayman Zohry, expert en études démographiques et migratoires, a animé cette séance, à laquelle ont pris part les intervenants ci-après : M. El Sayed Torky, Fédération des industries égyptiennes ; M. Mohammad Maaytah, Confédération syndicale arabe ; M. Nader Kabbani, Middle East Council on Global Affairs ; M<sup>me</sup> Sophie Nonnenmacher, Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de l'Organisation internationale pour les migrations ; M<sup>me</sup> Noura Sadki, Conseil supérieur de la jeunesse (Algérie) ; M<sup>me</sup> Nouha Benchikh, Ministère marocain de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences.

48. Il a été question de l'interdépendance de l'avenir du travail et de la migration dans la région arabe durant la quatrième révolution industrielle, et du rôle de la migration pour combler les déficits de compétences qui découlent de ces transformations rapides. Les participants ont discuté des outils permettant de prédire les compétences qu'il conviendrait d'envisager dans les politiques éducatives futures. Ils ont engagé les gouvernements, le secteur privé, les syndicats et les parties prenantes à travailler de concert pour garantir un travail décent à tous les travailleurs, femmes et hommes, y compris les travailleurs migrants, en reconnaissant leurs compétences, en investissant dans leur développement et en garantissant leurs droits humains et leurs droits du travail. Ils ont recommandé d'améliorer les systèmes d'information sur le marché du travail et de renforcer la collecte de données dans les pays d'origine et de destination.

**8. Huitième séance spéciale : Garantir la qualité et promouvoir l'équité dans la conception des politiques d'accès aux produits médicaux : une perspective régionale**

49. M<sup>me</sup> Houda Langar (Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale) a animé cette séance, à laquelle ont pris part les intervenants ci-après : M. Ali Ghamrawy, Autorité égyptienne des médicaments ; M<sup>me</sup> Lara Al-Halabi, Centre de santé Aramoun pour les soins de santé primaires (Liban) ; M. Hassan Abdourahman Elmi, Centrale d'achat des médicaments et matériels essentiels (Djibouti) ; M<sup>me</sup> Rasha Hamra, Bureau de l'OMS au Liban.

50. La discussion a porté sur l'amélioration de la production locale de médicaments, l'appui aux réglementations nationales pertinentes et le renforcement des systèmes d'achat et d'approvisionnement. Les intervenants ont abordé les sujets suivants : les résultats accomplis par l'Autorité égyptienne des médicaments, les capacités locales en matière de fabrication de produits médicaux, les initiatives de modernisation visant à améliorer l'accès aux produits médicaux en Égypte ; les perspectives locales sur les défis et les solutions pour assurer un accès équitable aux vaccins et autres produits biomédicaux au Liban ; la promotion de l'application du principe de responsabilité, de la transparence et de la traçabilité, notamment par la transformation numérique de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique ; les mesures de développement du système de santé à Djibouti ; les produits de santé reproductive ; le rôle des systèmes d'approvisionnement pour assurer la disponibilité et l'accessibilité de ces produits.

## **9. Neuvième séance spéciale : Objectifs de développement durable : l'égalité des genres dans la région arabe**

51. M<sup>me</sup> Nora Isayan (Bureau régional d'ONU-Femmes pour les États arabes) a animé cette séance. M. Moez Doraid (Bureau régional d'ONU-Femmes pour les États arabes) et M. Tarik Alami (CESAO) ont prononcé les allocutions d'ouverture. Les personnes suivantes ont pris la parole au cours de la séance : M. Dominique Kanobana, Bureau régional d'ONU-Femmes pour les États arabes, M. Mustafa Khawaja, CESAO, M<sup>me</sup> Maha Ali, Commission nationale jordanienne pour les femmes ; M. Khalid Abu Khalid, Bureau central palestinien de statistique ; M. Ali Fakih, Lebanese American University ; M<sup>me</sup> Aya Matsuura, Bureau régional de l'OIT pour les États arabes.

52. Un aperçu de la situation liée aux questions de genre dans la région arabe a été présenté sur la base du rapport de 2024, sachant que les données disponibles ne couvrent que 39,5 % des indicateurs des objectifs de développement durable liés aux questions de genre. Les participants ont invité les bureaux nationaux de statistique à accorder la priorité à la production de données ventilées par genre et à combler les lacunes existantes au cours des cinq prochaines années. Il a également été recommandé d'accroître l'emploi des femmes dans les pays arabes d'au moins 5 % d'ici à 2030 grâce à des initiatives destinées à lutter contre les obstacles structurels et axées sur les secteurs à forte croissance, que des indicateurs d'application du principe de responsabilité viendraient appuyer. Il a été rappelé qu'il fallait doubler les services de soins et les infrastructures connexes d'ici à 2030, notamment grâce à des partenariats public-privé et à la promotion de normes sociales positives.

## **10. Dixième séance spéciale : Territorialisation des objectifs de développement durable : accélérer les progrès et les actions fondées sur des données probantes**

53. M<sup>me</sup> Sukaina Al-Nasrawi (CESAO) a animé cette séance, à laquelle ont pris part les intervenants ci-après : M<sup>me</sup> Rania Hedeya, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; M. Akram Khraisat, municipalité du Grand Amman ; M. Mohamed Ali Habouha, Gouverneur de la province de Berkane (Maroc) ; M. Ahmed AbuLaban, Directeur, ville de Ramallah (Palestine) ; M<sup>me</sup> Aya Nawwar, Ministère égyptien de la planification et du développement économique ; M<sup>me</sup> Nagwa Lachine, Bureau régional d'ONU-Habitat ; M<sup>me</sup> Tehmina Akhtar, Bureau régional du PNUD pour les États arabes.

54. L'accent a été mis sur l'urgence de territorialiser les objectifs de développement durable dans un contexte d'urbanisation rapide. Les examens locaux volontaires ont été considérés comme étant des outils de diagnostic qui sont en adéquation avec les priorités locales et nationales, contribuent à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et encouragent la participation des citoyens. Les intervenants ont mis l'accent sur la qualité des données et l'utilisation d'outils numériques pour recenser les lacunes et orienter les efforts de relèvement. Les discussions ont porté sur la nécessité d'aligner la planification locale sur les stratégies nationales et sur l'importance d'une gouvernance globale qui garantisse l'inclusion des groupes marginalisés et du secteur privé. L'Académie des maires arabes a été présentée comme étant une plateforme centrale contribuant à renforcer les capacités locales et à relier les besoins locaux aux cadres mondiaux.

## **D. Séance de clôture**

55. À la fin du Forum, M<sup>me</sup> Maisaa Youssef, chef du groupe chargé de la coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable à la CESAO, a récapitulé les messages clés du Forum.

56. Au nom du Président du Forum, M. Muhammad Ali Tamim (Vice-Premier Ministre et Ministre de la planification de la République d'Iraq), M. Saher Abdul-Kadhim Mahdi (Directeur du département de la coopération internationale au Ministère de la planification iraquien) a remercié la CESAO, la Ligue des États arabes et les entités des Nations Unies présentes dans la région pour l'organisation du Forum. Il a affirmé que l'Iraq s'engageait à transmettre au forum politique de haut niveau qui se réunirait à New York du 14 au 23 juillet 2025 les messages issus du Forum arabe.

### **III. Participation**

57. Le Forum a réuni environ 1 145 participantes et participants (637 en présentiel à la Maison des Nations Unies à Beyrouth et 508 en ligne), dont des représentantes et représentants de haut niveau de gouvernements, de parlements, de la société civile, de groupes de jeunes, de centres d'expertise, du secteur privé, d'organisations régionales, arabes et internationales, d'institutions supérieures de contrôle, de fonds de financement dans la région arabe, d'universités, des experts, un certain nombre de médias ainsi que des organisateurs, à savoir la CESAO, la Ligue des États arabes et les entités et organismes des Nations Unies menant des activités dans la région arabe.

58. Les 20 États arabes ci-après y étaient représentés par des délégations de leurs gouvernements ou de leurs ambassades au Liban : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen, État de Palestine.

59. L'Organisation des Nations Unies et ses organes étaient représentés par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU (par visioconférence). Les entités des Nations Unies ci-après étaient également représentées : PNUD, Bureau de la coordination des activités de développement, UNESCO, FNUAP, ONU-Habitat, FAO, UNICEF, OIT, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour l'environnement, OIM, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, programme des Volontaires des Nations Unies, Union internationale des télécommunications, Pacte mondial des Nations Unies, ONU-Femmes, OMS, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Des envoyé(e)s spéciaux(les) et des rapporteuses et rapporteurs spéciaux des Nations Unies ainsi qu'un grand nombre de représentants des Nations Unies résidant dans des pays arabes ont également participé au Forum.